Cinquante troisième année. - N° 95 A Vendredi 17 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 600

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

857 800 692 RCS Nantes.
ARMOR.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 10299450 EUR.
Adresse : 20, rue Chevreul, 44100 Nantes.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale Société bénéficiaire de l'apport - scission : La société Armor Beautiful Light, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à NANTES (44100) - 20, rue Chevreul, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 844 766 170, (Société Bénéficiaire) Société scindée : La société ARMOR, société par actions simplifiée au capital de 10.299.450 euros, dont le siège social est situé à NANTES (44100) - 20, rue Chevreul, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 857 800 692, (Société Apporteuse) Apport de la branche complète et autonome d'activité correspondant à l'ensemble de l'activité industrielle et commerciale relative aux films minces photovoltaïques organiques de 3ème génération (connue sous le nom de « Beautiful Light») avec date d'effet différé au 30 juin 2019 Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 16.370.801,33 € Passif : 5.191.041,71 € Actif net apporté : 11.179.759,62 € Rapport d'échange des droits sociaux : Sur la base des bilans provisoires au 30 juin 2019 de chacune des sociétés. La Société Apporteuse faisant son affaire personnelle des rompus évalués à 62 cents d'euro, il lui sera attribué en conséquence 11.179.759 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire, de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et qui seront créées par la Société Bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital de 11.179.759 euros pour le porter de 5.000 euros à 11.184.759 euros. La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont convenues que le montant de l'augmentation de capital ci-dessus indiqué pourrait être ajusté, si besoin était, dans un contrat d'apport définitif. Montant prévu de la prime de scission : néant Date du projet commun de scission : 15/5/2019 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : 15/5/2019.